ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

CONSEIL EXECUTIF

OMT • WTO • BTO

C

CE/49/DEC

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF

A SA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

Madrid, 21-23 novembre 1994

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	Ordre du jour de la session	2
2.	Liste des décisions	3
3.	Décisions prises par le Conseil	5
4.	Liste de participants	20

Par mesure d'économie le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont en conséquence priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions car le Secrétariat ne sera pas en mesure de leur fournir des exemplaires supplémentaires.

1. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Rapport du Secrétaire général

2. Rapport sur la préparation de la onzième session de l'Assemblée générale

4. Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1994-1995

5. Ventilation des activités par région

6. Questions administratives, financières et statutaires

   a) Rapport du Secrétaire général
   b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
   c) Situation du problème de la protection sociale des personnels de l'Organisation

7. Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 1996-1997: débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration

8. Membres affiliés

   a) Rapport du Président
   b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

9. Election du Bureau du Conseil pour l'année 1995

10. Lieu et dates de la cinquantième session du Conseil exécutif

11. Examen et adoption des projets de décisions de la quarante-neuvième session du Conseil exécutif

2. Liste des décisions

N° de la décision	Titre	Page
1(XLIX)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5
2(XLIX)	Rapport du Secrétaire général (point 2 de l'ordre du jour)	5
3(XLIX)	Rapport sur la préparation de la onzième session de l'Assemblée générale (point 3 de l'ordre du jour)	6
4(XLIX)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1994-1995 (point 4 de l'ordre du jour)	6
5(XLIX)	Ventilation des activités par région (point 5 de l'ordre du jour)	9
6(XLIX)	Questions administratives, financières et statutaires : a) Rapport du Secrétaire général (point 6 a) de l'ordre du jour)	10
7(XLIX)	Questions administratives, financières et statutaires : b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 6 b) de l'ordre du jour)	11
8(XLIX)	Questions administratives, financières et statutaires : c) Situation du problème de la protection sociale des personnels de l'Organisation (point 6 c) de l'ordre du jour)	12

N° de la décision	Titre	Page
9(XLIX)	Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 1996-1997 : débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration (point 7 de l'ordre du jour)	14
10(XLIX)	Membres affiliés : a) Rapport du Président (point 8 a) de l'ordre du jour)	16
11(XLIX)	Membres affiliés : b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 8 b) de l'ordre du jour)	17
12(XLIX)	Election du Bureau du Conseil pour l'année 1995 (point 9 de l'ordre du jour)	19
13(XLIX)	Lieu et dates de la cinquantième session du Conseil exécutif (point 10 de l'ordre du jour)	19

3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1(XLIX)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/49/1 prov. et CE/49/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session.

.....

CE/DEC/2(XLIX)

Rapport du Secrétaire général

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/49/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général,

1. Le remercie pour son rapport ;

2. Partage les grandes orientations qui y sont exposées et encourage le Secrétaire général à poursuivre leur mise en oeuvre ;

3. Se félicite des suites données à sa décision 3(XLVIII), consécutive à la communication que lui avait présentée son Président à l'occasion de sa précédente session, et

4. Appelle l'attention de l'ensemble des Membres sur leur contribution souhaitable aux réflexions engagées tant concernant la protection sociale des fonctionnaires de l'Organisation que pour la préparation du futur programme de travail biennal.

.....

CE/DEC/3(XLIX)

Rapport sur la préparation de la onzième session de l'Assemblée générale

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/49/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la préparation de la onzième session de l'Assemblée générale,

1. Accueille favorablement la tenue de la session au Caire (Egypte) du 15 au 22 octobre 1995 ;

2. Remercie le Gouvernement égyptien pour les démarches déjà effectuées en vue de la préparation de la session de l'Assemblée ;

3. Exprime toute sa satisfaction devant l'assurance donnée par le Ministre du tourisme de l'Egypte que toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir que la session se déroulera dans des conditions optimales, et

4. Prend dûment compte de la structure de l'Assemblée et du déroulement sur septs jours des différentes activités.

.....

CE/DEC/4(XLIX)

Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1994-1995

Point 4 de l'ordre du jour
(documents CE/49/4, CE/49/4 Add.1, CE/49/4 Add.2 et CE/49/4 Add.3)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général relatif à la mise en oeuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1994-1995,

1. Prend acte de l'évolution des activités de coopération technique globalement et par région ainsi que des résultats enregistrés au 30 septembre 1994 en matière de déroulement de missions sur le terrain et d'exécution de projets ;

2. Exprime sa préoccupation devant les conséquences pour l'Organisation, des évolutions affectant les activités de coopération technique dans le cadre du système des Nations Unies, ainsi que devant l'amputation des ressources du PNUD au titre du cinquième cycle de financement et spécialement de celle du chiffre indicatif de planification ;

3. Encourage le Secrétaire général à poursuivre tant ses démarches auprès du PNUD pour atténuer les inconvénients de l'évolution actuelle, que ses efforts visant à diversifier les ressources financières mises à la disposition de l'Organisation pour l'exécution de projets de coopération technique ;

4. Note avec intérêt les premiers résultats de la nouvelle politique visant à animer et développer les échanges au sein du réseau de centres d'éducation et de formation de l'Organisation, ainsi que les perspectives et plans à cet égard ;

5. Note avec satisfaction les activités menées à bien dans le cadre du nouveau programme de cycles de formation de courte durée et de stages des fonctionnaires des Administrations nationales de tourisme au siège de l'Organisation ;

6. Note également avec satisfaction les progrès réalisés par le Secrétaire général dans la mise en oeuvre des activités relatives à l'environnement et la planification, conformément aux décisions prises par le Comité de l'environnement à sa septième réunion (mai 1994);

7. Se félicite des contacts établis avec diverses institutions multilatérales de financement et souhaite que ces contacts se traduisent dans l'avenir par la fourniture de nouveaux services aux Membres pour la présentation de demandes de financement de projets touristiques ;

8. Constate les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Recommandations sur les statistiques du tourisme, notamment en ce qui concerne la préparation des manuels techniques et des séminaires de formation dans ce domaine ;

9. Prend note du rapport de la quatrième réunion du Comité de suivi de la Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme et prie le Secrétaire général de poursuivre la mise en oeuvre des recommandations dudit Comité ;

10. Prend note également du rapport de la première réunion du Comité d'appui à la qualité, et

    a) prie le Secrétaire général de poursuivre la mise en oeuvre du programme de travail du Comité dans les limites des ressources disponibles,

    b) charge le Secrétaire général de reformuler le projet de Déclaration de l'OMT sur la prévention du tourisme sexuel organisé, en tenant compte des débats qui ont eu lieu à sa présente session, ainsi que de toute suggestion éventuellement formulée à la prochaine réunion d'experts interinstitutions sur la prévention du tourisme sexuel organisé, qui se tiendra au siège de l'OMT en 1995, et prie le Secrétaire général de soumettre le projet de Déclaration révisé à sa cinquantième session, pour examen ;

11. Prend acte de la croissance significative enregistrée dans la vente des publications de l'Organisation et prie le Secrétaire général de faire en sorte qu'une proportion appropriée du budget des publications soit réservée à la traduction des publications dans les langues officielles de l'Organisation, de façon à maintenir l'équilibre souhaitable et à garantir que les résultats des travaux de recherche de l'Organisation parviennent à la totalité des Membres ;

12. Prend note des résultats de l'étude sur les possibilités d'accès électronique aux bases de données gérées par l'Organisation, exécutée en application de sa décision 3(XLVIII), et prie le Secrétaire général de procéder à la mise en oeuvre des principales recommandations de l'étude, dans le cadre de la politique générale de l'Organisation en matière de communications et de diffusion des publications de l'Organisation, compte tenu des besoins d'information des Membres.

.....

CE/DEC/5(XLIX)

Ventilation des activités par région

Point 5 de l'ordre du jour
(document CE/49/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général,

1. Prend note de la ventilation des activités de l'Organisation présentées sur la base de leur ventilation par région ;

2. Demande au Secrétaire général de poursuivre dans la voie d'une présence toujours plus active de l'Organisation sur le terrain, et de l'affirmation du caractère technique des réunions des commissions régionales ;

3. Se félicite des progrès enregistrés dans l'établissement d'un bureau régional d'appui pour l'Asie et le Pacifique, implanté à Osaka (Japon), et remercie le Gouvernement japonais pour les efforts qu'il a accomplis à cette fin ;

4. Demande au Secrétaire général de lui rendre compte à sa prochaine session des conditions de l'ouverture de ce bureau, prévue au mois d'avril 1995, et

5. Encourage le Secrétaire général à poursuivre et à intensifier la coopération entre l'OMT et les organisations régionales et sous-régionales et, en particulier, avec l'Union européenne, afin de rendre plus efficaces leurs interventions respectives dans le domaine du tourisme.

.....

CE/DEC/6(XLIX)

Questions administratives, financières et statutaires

a) Rapport du Secrétaire général
I) Situation financière de l'Organisation
II) Questions relatives au personnel

Point 6 a) de l'ordre du jour
(documents CE/49/6 a) I), CE/49/6 a) I) Add.1
et CE/49/6 a) II))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation et sur les questions relatives au personnel,

1. Constate qu'en date du 18 novembre 1994, les dépenses pour l'exercice financier 1994 se maintiennent au même niveau que les recettes budgétaires ;

2. Exprime sa préoccupation pour le non-respect par une grande partie des Membres des dispositions du paragraphe 12 des Règles de financement annexées aux Statuts, en vertu desquelles les contributions doivent être versées au cours du premier mois de chaque exercice financier ;

3. Demande instamment aux Membres de l'Organisation qui n'ont pas encore payé leur contribution pour l'exercice financier en cours, de remplir leurs obligations financières avant la fin de cette année ;

Rappelant sa décision 8(XLVIII) qui notamment approuvait l'application provisoire par le Secrétaire général de l'augmentation anticipée des traitements et des indemnités des fonctionnaires des services généraux avec effet à partir du 1er janvier 1994,

4. Prend acte de l'augmentation fixée sur recommandation de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et de ce que ladite augmentation n'est applicable qu'à partir du 1er septembre 1994 ;

Ayant été informé des inconvénients soulevés par l'application de la formule de fixation des parts contributives des Etats Membres,

5. Convient que la formule devrait être révisée, afin d'éviter les problèmes que pose sa mise en application, et

6. Charge le Comité du budget et des finances d'examiner cette question et de l'informer des résultats obtenus à sa prochaine session.

.....

CE/DEC/7(XLIX)

Questions administratives, financières et statutaires

b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Point 6 b) de l'ordre du jour
(documents CE/49/6 b) et CE/49/6 b) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général,

1. Se félicite de ce que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 303(X) et en réponse aux communications du Secrétaire général, la Côte d'Ivoire ait versé la totalité de ses arriérés de contributions, et de ce que des plans de paiement de leurs arriérés de contributions aient été convenus avec le Mali, l'Ouganda et le Membre affilié Tourconsult/International S.A., ce qui libère ces Membres de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts ;

2. Signale que pour raison de non-respect à ce jour, des dispositions prévues par l'Assemblée dans sa résolution 303(X), la mesure de suspension des droits et de la jouissance des privilèges inhérents à la qualité de Membre de l'Organisation a dû, conformément à l'article 34 des Statuts, être appliquée aux Membres ci-après :

   Membres effectifs : Burkina Faso, Haïti, République dominicaine et Tchad,

   Membres affiliés : Air Zaïre, Centre international de prévention et de protection, Confederación Latinoamericana de Prensa Turística, Hotel Investment Bureau, Montenegroturist, Patronato Regional de Turismo de Cantabria, Syrian Arab Company for Hotels and Tourism, Universidad Interamericana ;

Ayant examiné les informations fournies à l'endroit des Membres qui bénéficient de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement,

3. Exprime sa profonde préoccupation pour les retards de versement de contributions des Membres passibles de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement ;

4. Rappelle aux Membres effectifs Cambodge, Cameroun, Congo, Pérou, Soudan et Yémen, et au Membre affilié Da'Silva Travel Services, l'obligation de verser en 1994 la part d'arriérés fixée, pour accomplir le plan de paiements échelonnés convenu, et

5. Charge le Secrétaire général de continuer à intervenir avec toute la constance possible auprès des Membres qui sont en retard pour le versement de leurs contributions, afin de conclure avec eux des accords pour la liquidation de leurs dettes.

.....

CE/DEC/8(XLIX)

Questions administratives, financières et statutaires

c) Situation du problème de la protection sociale des personnels de l'Organisation

Point 6 c) de l'ordre du jour
(documents CE/49/6 c), CE/49/6 c) Add.1
et CE/49/6 c) Add.2)

Le Conseil exécutif,

Réaffirmant son vif intérêt à dégager une solution durable et satisfaisante aux problèmes de la protection sociale du personnel, en lui assurant des prestations de retraite équivalentes à celles généralement en vigueur dans les organisations internationales,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 265(VIII) et 320(X), en vertu desquelles l'Assemblée estimait "que l'OMT doit conserver le statut juridique qui est actuellement le sien, d'organisation internationale intergouvernementale liée aux Nations Unies par un accord de coopération, sans pour autant devenir une institution spécialisée des Nations Unies ni adhérer à la Caisse commune des pensions des Nations Unies",

Rappelant également ses décisions 12(XLV), 9(XLVI) et 11(XLVIII),

Prenant en considération l'article 19 du Statut du personnel, en vertu duquel "le Secrétaire général établit pour le personnel un régime de retraite assurant le versement de prestations à la cessation de service, équivalentes à celles en vigueur en général dans les organisations internationales",

Ayant à l'esprit la nécessité de fournir au personnel un niveau convenable de prestations compatible avec les possibilités financières de l'Organisation,

Ayant examiné le rapport détaillé du Secrétaire général, préparé avec l'aide d'experts extérieurs, l'analyse des offres relatives à la protection sociale du personnel de l'Organisation, reçues de différentes compagnies d'assurances, et, entre autres hypothèses, la possibilité de créer un fonds autonome de pensions,

Ayant pris note des observations écrites et orales de l'Association du personnel sur le rapport du Secrétaire général susmentionné,

1. Exprime sa satisfaction devant les initiatives prises ces dernières années par le Secrétaire général en vue d'améliorer la protection sociale du personnel ;

2. Exprime également sa satisfaction au Secrétaire général et aux deux experts extérieurs pour leurs efforts déployés pour la recherche et l'analyse des différentes options possibles en ce qui concerne le régime de retraite du personnel ;

3. Réaffirme que l'Organisation doit s'efforcer de mettre en place un régime de retraite qui offre les meilleures conditions possibles, en tenant compte de ses capacités financières ;

4. Prie le Secrétaire général :

   a) de poursuivre, avec l'assistance d'experts extérieurs et en consultation avec l'Association du personnel, ses travaux en vue de dégager et d'analyser de façon plus précise des solutions alternatives visant à assurer, dans les limites de la capacité financière de l'Organisation, au personnel de l'Organisation un régime de retraite équivalent à ceux généralement en vigueur dans les organisations internationales ;

   b) de rechercher la possibilité d'améliorer l'actuel contrat d'assurance, ou de mettre en place un autre régime approprié en utilisant pour cela les services d'une compagnie d'assurances ;

c) de compléter les propositions relatives à un éventuel régime autonome de pensions, en y incorporant notamment son coût global, un projet de règlement et des informations sur sa gestion et sur le placement de ses actifs, tout en exprimant ses interrogations sur la viabilité d'un tel fonds ;

d) de rechercher, compte tenu des avis exprimés par un certain nombre de Membres du Conseil, la possibilité de réexaminer la question de l'affiliation de l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à la lumière d'éventuelles circonstances nouvelles qui auraient pu se produire depuis que cette option a été exclue par la résolution 320(X) de l'Assemblée générale ;

e) de consulter le Comité du budget et des finances sur les implications financières des différentes options et sur le mode d'utilisation éventuelle des excédents budgétaires provenant d'arriérés de contributions, en vue de les utiliser pour racheter des annuités antérieures de service, et

5. Invite le Secrétaire général à soumettre à sa cinquantième session un rapport décrivant dans leurs grandes lignes les différentes options, leurs avantages et leurs inconvénients, ainsi que les coûts correspondants, pour examen et recommandations pertinentes à la prochaine session de l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/9(XLIX)

Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 1996-1997 : débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration

Point 7 de l'ordre du jour
(documents CE/49/7, CE/49/7 Add.1 et CE/49/7 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les lignes directrices soumises par le Secrétaire général pour la préparation du projet de programme de travail et de budget pour la période 1996-1997, les résultats de la consultation menée par le Secrétariat auprès des Membres, ainsi que les suggestions formulées par les Membres à cet effet et les recommandations du Comité technique du programme et de la coordination (CTPC) formulées à sa treizième réunion tenue le 21 novembre 1994,

Ayant débattu des principales orientations du programme et du niveau des crédits budgétaires qui seront alloués à cette fin,

1. Prie les Membres qui souhaitent encore que leurs suggestions soient prises en considération, de les communiquer au Secrétaire général, de façon à ce qu'elles lui parviennent au plus tard le 31 décembre 1994 ;

2. Décide que, dans un souci de continuité, le nouveau programme sera axé sur les six domaines déjà retenus pour les années 1994 et 1995, à savoir :

   - Coopération pour le développement ;
   - Education et formation ;
   - Environnement et planification ;
   - Statistiques et études de marché ;
   - Qualité du développement touristique ;
   - Communication, publications et documentation ;

3. Convient que le budget-programme pour 1996-1997 devra appliquer les mêmes principes financiers de croissance zéro en termes réels et de stabilisation des coûts fixes, utilisés pour le programme de la présente période biennale;

4. Charge le Secrétaire général de procéder à l'établissement du projet de programme de travail et de budget pour 1996-1997, à la lumière des recommandations du CTPC et des orientations fournies par le Conseil ;

5. Prie le CTPC, conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur du Conseil, de se réunir à nouveau en avril 1995 pour examiner le projet de programme général de travail pour 1996-1997, avant qu'il ne soit présenté au Comité du budget et des finances (CBF) et à la cinquantième session du Conseil, et

6. Réaffirme le principe exprimé dans les décisions 17(XXXIV) et 20(XXXV) selon lequel le CBF et le CTPC devraient travailler en collaboration étroite pour la préparation du programme de travail de l'Organisation.

.....

CE/DEC/10(XLIX)

Membres affiliés

Rapport du Président

Point 8 a) de l'ordre du jour
(documents CE/49/8 a) et CE/49/8 a) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président des Membres affiliés, présenté par son Vice-Président, l'Office du tourisme et des congrès de Paris,

1. Prend note avec satisfaction des activités réalisées par les Membres affiliés dans le cadre de leur propre programme de travail, notamment les séminaires, l'étude sur les nouveaux systèmes d'information et de distribution, et l'édition de leur nouveau répertoire ;

2. Accueille favorablement la démarche du Comité des Membres affiliés tendant à créer en son sein un groupe de travail chargé de formuler des suggestions destinées à accroître la participation du secteur opérationnel aux activités de l'Organisation ;

3. Prend acte de la cessation des activités du Secrétariat régional des Membres affiliés pour les Amériques à la date du 1er octobre 1994 et demande au Secrétaire général de veiller, en liaison avec le Gouvernement du Canada, à ce qu'il ne résulte de cette cessation aucune obligation pour l'Organisation ;

4. Invite le Secrétaire général à faire rapport à sa cinquantième session sur les circonstances dans lesquelles s'est produite la fermeture du Secrétariat régional des Membres affiliés pour les Amériques ;

5. Se félicite du rôle toujours plus actif joué par les Membres affiliés, rendu notamment possible grâce à l'action du Secrétariat permanent au siège ;

Ayant examiné le document CE/49/8 a) Add.1,

6. Décide :

   a) de considérer comme s'étant retirés de l'Organisation les Membres affiliés indiqués ci-après, passibles de l'application de l'article 34 des Statuts et avec lesquels aucun contact n'a existé depuis plus de quatre ans :

1. Air Zaïre
2. Centre international de prévention et protection (Tunisie)
3. Confederación Latinoamericana de Prensa Turística (CLAPTUR)
4. Conseil national du tourisme au Liban
5. Empresa de Turismo de Pernambuco (Brésil)
6. Hotel Investment Bureau (Jamahiriya arabe libyenne)
7. Misr Aswan Tourist Company (Egypte)
8. Montenegroturist (Yougoslavie)
9. Patronato Regional de Turismo de Cantabria (Espagne)
10. Universidad Interamericana (République dominicaine)

b) de supprimer de la liste des Membres affiliés les deux entreprises suivantes qui ont cessé d'exister:

1. Agence guadeloupéenne de l'environnement, du tourisme et des loisirs
2. International Hotel and Tourism Institute of St. Kitts

7. Remercie le Président des Membres affiliés pour son rapport.

.....

CE/DEC/11(XLIX)

Membres affiliés

Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 8 b) de l'ordre du jour
(document CE/49/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni à Madrid le 22 novembre 1994 dans le cadre de sa quarante-neuvième session,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité ;

2. Décide de soumettre à la onzième session de l'Assemblée générale les candidatures à la qualité de Membre affilié énoncées ci-après :

1. Aerolíneas Argentinas (Argentine)
2. Agence régionale de développement touristique de la Martinique, ARDTM (Martinique)
3. Asociación Española de Compañías Aéreas (Espagne)
4. Asociación Española de Empresarios Hoteleros de la Costa del Sol, AEHCOS (Espagne)
5. Ateneo de Estudios Terciarios (Argentine)
6. Benarr Publishing (Royaume-Uni)
7. Cámara Argentina de Turismo (Argentine)
8. Campeonatos, S.A. (Pérou)
9. CENCAP (Argentine)
10. Centre for Tourism Studies/Travel Development Centre Ltd. (Finlande)
11. Department of Tourism Studies, Mid-Sweden University (Suède)
12. Destination Nouvelle-Calédonie (Nouvelle-Calédonie)
13. East Express Company Ltd. (Iran)
14. Economist Intelligence Unit (Royaume-Uni)
15. E.N.T.E.R (France)
16. Escuela Superior de Turismo y Hotelería del N.O.A. (Argentine)
17. Facultad de Estudios Turísticos, Universidad de Morón (Argentine)
18. Facultad de Historia y Letras, Universidad de Salvador (Argentine)
19. Horwath International (Suisse)
20. Instituto Nacional de Formaçao Turística (Portugal)
21. Inter-Continental Hotels Group Ltd. (Royaume-Uni)
22. ITC Hotels Limited (Welcomgroup Maurya Sheraton Hotel & Towers) (Inde)
23. ITM Internazionales Institut für Tourismus und Management (Autriche)
24. Office du tourisme et des congrès de Nice (France)
25. Opera Romana Pellegrinaggi (Saint-Siège)
26. Peregrinatio ad Petri Sedem (Saint-Siège)
27. Puerto Banus International Consulting, S.L. (Espagne)
28. Sociedad Nacional de Turismo y Transporte (Pérou)
29. South African Tourism Board (Afrique du Sud)
30. Tourism Recreational Centers Organization (TRCO) (Iran)
31. Turismo Juvenil de Catalunya, S.A. (Espagne)
32. World Travel Marketing Ltd. (Royaume-Uni)

3. Décide en principe de soumettre également la candidature de BBTUR - Viagens e Turismo (Brésil) sous réserve de la confirmation de l'appui du Gouvernement du Brésil à cette candidature, et

4. Se félicite des efforts entrepris par le Secrétariat des Membres affiliés en vue d'obtenir un nombre toujours croissant de nouvelles candidatures.

.....

CE/DEC/12(XLIX)

Election du Bureau du Conseil pour l'année 1995

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/49/9 et CE/49/9 Add.1)

Le Conseil exécutif

Ayant présentes à l'esprit les dispositions de l'article 5 de son Règlement intérieur,

1. Elit l'Argentine comme Président du Conseil pour 1995, assisté du Maroc et de la République arabe syrienne en tant que premier et deuxième Vice-Présidents, respectivement ;

2. Remercie la Grèce pour la générosité dont elle a fait preuve et qui a facilité ces deux dernières désignations ;

3. Prie les Membres effectifs élus à la présidence et aux vice-présidences de désigner les personnes chargées d'exercer lesdites fonctions, et

4. Rend hommage au Président et aux Vice-Présidents qui ont siégé au Bureau du Conseil en 1994.

.....

CE/DEC/13(XLIX)

Lieu et dates de la cinquantième session du Conseil exécutif

Point 10 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note de l'offre que la délégation de l'Argentine d'accueillir la prochaine session du Conseil sur son territoire,

1. Remercie chaleureusement le Gouvernement de l'Argentine pour cette généreuse invitation, et

2. Décide de tenir sa cinquantième session à Buenos Aires les 25 et 26 mai 1995, conjointement avec la vingt-septième réunion de la Commission de l'OMT pour les Amériques.

4. Liste de participants

Etaient présents à la quarante-neuvième session du Conseil exécutif :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Argentine, Canada, Chili, Chine, Chypre, Egypte, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Inde, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Nigeria, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Turquie, ainsi que l'Espagne en tant que Membre privilégié.

2. Les Présidents des commissions régionales suivantes : Afrique (Cameroun), Asie de l'Est et le Pacifique (Malaisie), Asie du Sud (Iran) et Moyen-Orient (Liban).

3. Les représentants des Etats Membres suivants : Afrique du Sud, Angola, Bolivie, Brésil, Côte d'Ivoire, Cuba, Hongrie, Italie, Japon, Kazakhstan, Malte, Ouzbékistan, Pérou, Portugal, République populaire démocratique de Corée et Zambie, en tant qu'observateurs.

4. Le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent.

5. Le représentant des Membres affiliés (Office du tourisme et des congrès de Paris).

6. Le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Venezuela).